

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par Actions Simplifiée au capital social de 770.440 €
Siège social : 1, place des Marseillais – 94220 CHARENTON-LE-PONT
753 886 092 RCS Créteil

Comptes annuels approuvés par la Consultation écrite des Associés du 5 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention à la partie « II. Principes et méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2026
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

Deloitte & Associés
Jean-Vincent COUSTEL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025**BILAN – ACTIF**

Montants en €

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques Centrales, CCP		0	0
Effets Publics et Valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	1 154 315 806	1 011 814 025
Opérations avec la Clientèle	2	4 505 412	3 991 978
Obligations et Autres Titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger	4	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		0	0
Location Simple		0	0
Immobilisations Incorporelles	5	34 209 533	30 685 397
Immobilisations corporelles	5	8 573 987	7 086 114
Capital souscrit non versé		0	0
Actions Propres		0	0
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Autres Actifs	6	14 477 556	12 568 577
Comptes de Régularisation	7	18 612 814	17 007 888
Total actif		1 234 695 109	1 083 153 979

BILAN – PASSIF

Montants en €

PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1	198 246 174	81 200 125
Opérations avec la Clientèle	2	909 911 534	873 993 877
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres Passifs	6	45 225 991	49 206 724
Comptes de Régularisation	7	7 134 260	19 687 829
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Provisions pour Risques et Charges	8	4 500 828	4 508 873
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux Propres Hors FRBG	9	69 676 322	54 556 552
Capital souscrit		770 440	770 440
Primes d'Emission		45 982 679	45 982 679
Réserves		77 044	77 044
Ecart de Réévaluation		0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau (+/-)		5 723 245	8 862 560
Résultat en instance d'affectation		16 008	-18 883 831
Résultat de l'exercice (+/-)		17 106 907	17 747 660
Total passif		1 234 695 109	1 083 153 979

HORS BILAN

Montants en €

HORS-BILAN	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie	10	1 652 504	811 050
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	10	732 875 000	676 875 000

COMPTE DE RESULTAT

Montants en €

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	12	19 515 550	27 821 272
- Intérêts et charges assimilées	12	458 018	167 701
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
+ Commission (produits)	12	253 885 505	239 245 592
- Commissions (charges)	12	41 726 637	43 496 568
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	19 943 937	18 524 520
PRODUIT NET BANCAIRE		211 272 464	204 878 075
- Charges générales d'exploitation	13	152 830 699	142 618 710
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	13	12 098 853	9 854 323
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		46 342 912	52 405 043
+/- Coût du risque	13	-18 327 260	-17 002 809
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 015 652	35 402 234
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-500 039	-668 784
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		27 515 613	34 733 450
+/- Résultat exceptionnel		0	0
+/- Impôt sur les bénéfices	13	10 408 707	16 985 790
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		17 106 907	17 747 660

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux proposés dans le présent document, sauf mention contraire, font partie intégrante des comptes annuels et intègrent les comptes des succursales de la Financière des Paiements Electroniques (Espagne, Portugal, Belgique et Allemagne)

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été caractérisé par une forte dynamique de croissance de l'activité de Nickel, une expansion européenne significative et l'enrichissement continu de l'offre de produits et services.

Nickel a enregistré une croissance robuste, atteignant 4,9 millions de comptes ouverts et 2,3 millions de clients à jour de cotisation en Europe.

En France, le réseau de distribution s'est étendu à 8 477 points de vente, totalisant 4,4 millions de comptes ouverts (dont 536 000 nouvelles ouvertures) et 1,9 millions de clients payants.

La diversification et l'innovation produit ont marqué l'année. Les paiements mobiles ont été enrichis par les déploiements de Click2Pay (mars) et Samsung Pay (novembre). Une offre d'épargne a été lancée en partenariat avec COPARTIS et BNP Paribas Personal Finance. Le service de transfert d'argent international RIA a été étendu aux clients allemands. L'expérience client a été améliorée par la modernisation des bornes en points de vente, la simplification des parcours de réouverture de compte et l'introduction de nouveaux designs de cartes premium en novembre 2025.

L'expansion européenne s'est intensifiée, notamment avec le lancement stratégique du projet Phoenix en Belgique en novembre 2025. Cet accord tripartite avec BPost et BNP Paribas Fortis a permis à Nickel de devenir le premier réseau de distribution de services de paiement du pays, avec 1 174 points de vente opérationnels à fin 2025.

La présence européenne a été consolidée, le réseau de points de vente atteignant 2 515 en Espagne, 735 au Portugal et 492 en Allemagne.

II. PRINCIPES ET METHODES

a) PRESENTATION DES COMPTES

La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

Les comptes de la SAS F.P.E sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans les règlements suivants :

- ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date ;
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 (sans impact sur l'exercice).

Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit.

b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes de bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

c) COMPTES DE BILAN

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L. 522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit.

Opérations avec la clientèle

Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitées est compromis.

Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Portefeuille titres

Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres.

Titres de placement

L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participations

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés.

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	Durée	Méthode
Frais de développement	3 à 5 ans	L
Logiciels et programmes informatiques	5 ans	L
Agencements et installations	5 ans	L
Matériel de sécurité	6 ans et 6 mois	L
Matériel informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

L : linéaire

La dotation aux amortissements est incluse dans le poste « Dotation aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat (cf. Note 13 – Détail du résultat d'exploitation). »

Le fonds de commerce, qui intègre le portefeuille client BPaid acquis suite à l'accord de partenariat entre Nickel et BPost, est enregistré en immobilisation incorporelle et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans

A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Autres actifs

Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n° 2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement).

Ces créances sont classées sous quatre catégories :

- Créances clientes saines : créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non-recouvrement n'a été identifié ;
- Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ;
- Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement.
- Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

Comptes de régularisation

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance.

Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance.

PASSIF

Autres passifs

Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements rejetés.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03.

Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.0
- Taux d'inflation : 2.1

Capitaux propres hors FRBG

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissements des biens concernés.

d) COMPTES HORS BILAN**Engagements de financement**

Néant au 31 décembre 2025.

Engagements de garantie

BNP Paribas est caution solidaire de F.P.E. auprès de PFO (bailleur locaux Nantes) pour les obligations de F.P.E. au titre du bail commercial.

Engagements sur titres

Néant au 31 décembre 2025.

Engagements sur instruments financiers à terme

Le portefeuille d'instruments dérivés contient 14 swaps de taux d'intérêt, afin de couvrir une portion de l'exposition au risque de taux des dépôts à vue à taux variable de court terme, présentant un notionnel total de 732 875 K€ au 31 décembre 2025.

e) COMPTE DE RESULTAT**Intérêts et produits assimilés**

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe
- Les autres intérêts et produits assimilés (dont notamment la rémunération des dépôts clients)

Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement.

Charges générales d'exploitation

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes est réparti comme suit :

Nature	Montant HT
Audit des comptes F.P.E. – Deloitte & Associés	112 350
Audit des comptes F.P.E. – ERNST & YOUNG et Autres	72 650
Autres prestations – Deloitte & Associés	66 300
Total	251 300

Coût du risque

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

III. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit**

NOTE N° 1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2025	2024
COMPTES A VUE	1 110 082 553	976 589 313
Dont comptes de cantonnement	910 270 611	872 234 642
Dont comptes à vue	199 811 942	104 354 671
COMPTES ET PRETS A TERME	44 233 253	35 224 712
TOTAL	1 154 315 806	1 011 814 025
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'À 3 MOIS	1 154 315 806	1 011 814 025
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	1 154 315 806	1 011 814 025

NOTE N° 1 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2025	2024
COMPTES A VUE	198 246 174	81 200 125
Dont comptes à vue	198 246 174	81 200 125
COMPTES ET PRETS A TERME	0	0
TOTAL	198 246 174	81 200 125
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'À 3 MOIS	198 246 174	81 200 125
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	198 246 174	81 200 125

Note 2 : Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2025	2024
CREDITS A LA CLIENTELE	4 505 412	3 991 978
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 637 444	2 300 452
VALEURS NON IMPUTEES	1 867 968	1 691 525
CREANCES DOUTEUSES Cotisations	12 165 201	13 167 920
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-12 165 201	-13 167 920
CREANCES RATTACHEES	0	0
TOTAL	4 505 412	3 991 978
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'À 3 MOIS	4 505 412	3 991 978
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	4 505 412	3 991 978

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	2025	2024
DETTES A LA CLIENTELE	909 911 534	873 993 877
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	898 118 680	863 764 419
AUTRES SOMMES DUES EN INSTANCE D’AFFECTATION	11 792 854	10 229 458
DETTES RATTACHEES	0	0
TOTAL	909 911 534	873 993 877
REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU’A 3 MOIS	909 911 534	873 993 877
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	909 911 534	873 993 877

Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustement s de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2025	12/2025	12/2025	12/2024
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l’activité de portefeuille	0		0	0
Titres d’investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustement s de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
		12/2025	12/2025	12/2024
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l’activité de portefeuille	0		0	0
Titres d’investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

Note 4 : Parts dans les entreprises liées

(En euros)

Libellé	12/2025	12/2024
Parts dans des établissements de crédit		
Parts dans des entreprises non financières		
Provision pour dépréciation		
Parts dans des SCI de promotion		
TOTAL IMMOB. FINANCIERES		

(En euros)

RUBRIQUES		Valeurs brutes début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts dans des établissements de crédit				
Parts dans des entreprises non financières				
Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GENERAL				

RUBRIQUES		Diminutions par virements	Diminutions par cessions	Brutes fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Parts dans des établissements de crédit					
Parts dans des entreprises non financières					
Parts dans des SCI de promotion					
TOTAL immobilisations financières :					
TOTAL GENERAL					

RUBRIQUES		Ajustements de valeurs début d'exercice	Diminutions par cessions	Augmentations de	Ajustements de valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Parts dans des établissements de crédit					
Parts dans des entreprises non financières					
Parts dans des SCI de promotion					
TOTAL immobilisations financières :					
TOTAL GENERAL					

Note 4 bis : Tableau des filiales et participations

(En euros)

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50 %	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Participations détenues à + de 10 % et - de 50 %	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na

Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE N° 5 IMMOBILISATIONS	2025	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 573 987	7 086 114
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 451 664	17 619 779
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-7 877 677	-10 533 665
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 473 128	28 015 703
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 583 298	45 720 710
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-27 110 169	-17 705 007
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 736 405	2 669 693
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 736 405	2 669 693
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	42 783 520	37 771 511

IMMOBILISATIONS BRUTES (variations)	2024	Entrées - Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties - Mises hors service	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 619 779	4 462 019		-5 630 135	16 451 664
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 720 710	1 009 208	10 098 686	-245 306	56 583 298
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 669 693	12 165 397	-10 098 686		4 736 405
TOTAL	66 010 183	17 636 624	0	-5 875 441	77 771 366

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (variations)	2024	Dotations	Reprises	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 533 665	2 652 217	-5 308 205	7 877 677
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 705 007	9 419 243	-46 410	27 110 169
TOTAL	28 238 672	12 071 461	-5 354 615	34 987 846

Note 6 : Autres actifs et autres passifs

NOTE N° 6 AUTRES ACTIFS	2025	2024
DEBITEURS DIVERS	14 477 556	12 568 577
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 187 286	6 675 789
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	141 673	66 157
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	50 468	62 681
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	5 440 740	3 080 647
AUTRES DEBITEURS DIVERS	2 987 935	1 557 356
COMPTES DE STOCK ET EMPLOIS DIVERS	1 669 454	1 125 946
TOTAL	14 477 556	12 568 577

NOTE N° 6 AUTRES PASSIFS	2025	2024
CREDITEURS DIVERS	45 225 991	49 206 724
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 794 615	20 133 571
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	15 143 265	13 959 151
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	3 710 446	3 538 701
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	978 727	12 343 732
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-401 062	-768 431
TOTAL	45 225 991	49 206 724

Note 7 : Comptes de régularisation

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	2025	2024
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 781 576	3 151 970
PRODUITS A RECEVOIR	8 697 266	8 357 023
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	6 133 973	5 498 895
TOTAL	18 612 814	17 007 888

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2025	2024
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
CHARGES A PAYER	2 500 085	3 540 455
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	4 634 176	16 147 374
TOTAL	7 134 260	19 687 829

En raison du traitement des opérations en temps réel dans le système Core Banking (Cobalt), un décalage peut exister entre les transactions enregistrées sur les comptes clients et leur comptabilisation effective.

Afin de refléter cet écart temporaire, la société a mis en place un compte de régularisation de cantonnement, représentant les opérations enregistrées mais non encore comptabilisées à la date d'arrêté.

Lorsque le solde de ce compte est débiteur, il est classé en comptes de régularisation à l'actif..

Note 8 : Provisions

NOTE N° 8 PROVISIONS	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2025
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0	0	0	0
INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE	299 527	42 715	-15 044	0	327 198
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	4 209 346	9 735 305	-9 771 021	0	4 173 630
<i>dont litiges clients</i>	142 015	49 357	-108 530		82 842
<i>dont litiges salariés</i>	13 800	41 650	-42 800		12 650
<i>dont fraudes</i>	615 173	2 988 449	-3 232 017		371 605
<i>dont suspens</i>	278 602	202 543	-312 137		169 009
<i>dont autres</i>	1 168 090	704 978	-750 673		1 122 395
<i>dont autres incidents</i>	48 281	0	-1 582		46 698
<i>dont Comptes Débiteurs</i>	1 802 285	5 721 636	-5 311 394		2 212 526
<i>dont Amendes et pénalités</i>	141 100	26 691	-11 887		155 905
TOTAL	4 508 873	9 778 020	-9 786 064	0	4 500 828

Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés

(En euros)	31/12/2024	Affectation résultats 2020-2022 succursales	Affectation du résultat 2024	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Autres mouvements	31/12/2025
CAPITAL	770 440						770 440
PRIMES D'EMISSION	45 982 679						45 982 679
RESERVE LEGALE	77 044						77 044
AUTRES RESERVES	0						0
REPORT A NOUVEAU	8 862 559	-18 883 831	17 747 660		-2 003 144		5 723 244
RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	-18 883 831	18 883 831				16 008¹	16 008
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 747 660		-17 747 660	17 106 907			17 106 907
TOTAL	54 556 551	0	0	17 106 907	-2 003 144	16 008	69 676 322

¹ Il s'agit d'écarts de résultats (ajustements post-audit) pour les exercices 2022 (Portugal) et 2024 (Espagne), comptabilisés après les états financiers. Leur affectation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de 2026.

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440 €) Euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440) actions ordinaires de 1 Euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité.

Note 10 : Engagements hors bilan

NOTE N° 10 ENGAGEMENTS HORS BILAN	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNES	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	1 652 504	811 050
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 652 504	811 050
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	732 875 000	676 875 000

	Nominal	Type de couverture	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME-SWAPS DE TAUX	732 875 000	Macrocouverture-dépôts	55 125 000	294 000 000	383 750 000
TOTAL	732 875 000		55 125 000	294 000 000	383 750 000

Note 11 : Maturités – Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir

EMPLOIS	DUREE RESTANT A COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme : Ets visés à l'article 3.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
CONCOURS A LA CLIENTELE	-	-	-	-	-	-
Prêts à terme à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiales ≤ 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France ou à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiales > 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 51514 du Code monétaire et financier	-	-	-	-	-	-
Créances refinançables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non mobilisables ou non refinançables	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et assimilées (encours financier)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Opérations de location simple (encours financier)	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables détenus en portefeuille	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
PRETS SUBORDONNES A TERME	-	-	-	-	-	-

RESSOURCES	DUREE RESTANT A COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
COMPTES DE LA CLIENTELE	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES A TERME	-	-	-	-	-	-
FONDS PUBLICS AFFECTES	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET + EMPLOIS - RESSOURCES	-	-	-	-	-	-

Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'éligibilité

AUTRES EMPLOIS (+) RESSOURCES (-) N'AYANT PAS D'ECHEANCE CONTRACTUELLE ET DISPOSANT D'UN CARACTERE D'EXIGIBILITE						
	inférieure ou égale à 1 mois	3 mois	6 mois	1 an	5 ans	supérieure à 5 ans
Crédits : durée initiale > 1 an	1 110 082 553					
Caisse						
Comptes de cantonnement	910 270 611					
Comptes à vue	199 811 942					
Titres reçus en pension livrée	-940 659 968					
Autres valeurs à vue	909 911 534					
Autres Débiteurs et Créditeurs	30 748 434					
TOTAL NET AUTRES	169 422 585					

Note 12 : Détail du Produit Net Bancaire

NOTE N° 12 COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	19 515 550	27 821 272
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	19 515 550	27 821 272
INTERETS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	0	0
INTERETS SUR OPERATIONS SUR TITRES		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-458 018	-167 701
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES ²	-458 018	-167 701
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES		
COMMISSIONS (PRODUITS)	253 885 505	239 245 592
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	21 020 025	20 253 507
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	8 123	129 393
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
PRODUITS SUR MOYENS DE PAIEMENT	232 857 358	218 862 692
COMMISSIONS (CHARGES)	-41 726 637	-43 496 568
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	-19 953 282	-25 097 575
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
CHARGES SUR MOYENS DE PAIEMENT	-21 773 355	-18 398 993
GAINS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0

AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-19 943 937	-18 524 520
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-19 943 937	-18 524 520
PRODUIT NET BANCAIRE	211 272 464	204 878 075

² Sur l'exercice 2025, les charges liées aux swaps de taux d'intérêt ont été reclassées du poste « Commissions sur opérations de trésorerie interbancaires » vers le poste « Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires », à la suite de l'identification d'une erreur de présentation affectant l'exercice 2024. Les charges concernées s'élèvent à 443 731,05 € au titre de l'exercice 2025 et à 5 511 770,90 € au titre de l'exercice 2024.

Note 13 : Détail du résultat d'exploitation

NOTE N° 13 COMPTE DE RESULTAT (suite)	2025	2024
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-152 830 699	-142 618 710
FRAIS DE PERSONNEL	-71 069 955	-66 569 057
SALAIRES & APPOINTEMENTS	-42 329 030	-39 711 934
CHARGES SOCIALES	-17 993 300	-16 834 329
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	-4 946 824	-4 947 409
IMPOTS ET TAXES LIES AUX REMUNERATIONS	-5 800 801	-5 075 385
IMPOTS & TAXES	-1 103 788	-1 068 013
SERVICES EXTERIEURS	-77 956 256	-70 623 033
LOCATIONS	-3 319 239	-3 308 910
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-72 235 721	-65 102 735
TRANSPORTS ET DEPLACEMENT	-2 401 296	-2 211 387
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-3 002 324	-4 605 174
DOTATIONS / REPRISES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	301 624	246 566
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-12 098 853	-9 854 323
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-9 451 572	-7 815 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 647 281	-2 038 461
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46 342 912	52 405 043
COUT DU RISQUE	-18 327 260	-17 002 809
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	-22 826 391	-19 965 620
REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	25 462 857	27 804 556
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-2 286 009	-1 810 366
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	326 092	994 945
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES	-18 882 288	-23 955 950
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES NON PROVISIONNEES	-121 520	-70 375
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 015 652	35 402 234
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-500 039	-668 784
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	27 515 613	34 733 450
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-10 408 707	-16 985 790
DOTATIONS POUR FRBG	0	0
RESULTAT NET	17 106 907	17 747 660

IV. AUTRES INFORMATIONS

Configuration du capital

Le capital de FPE s'élève à 770 440 Euros et se trouve composé de 770 440 actions d'une valeur unitaire de 1 Euro.

Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle

Conformément aux articles L. 123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 22014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire.

Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2025 s'élève à 880 collaborateurs.

Cadres	554
Non Cadres	326

L'effectif moyen sur l'année 2025 était de 874 salariés.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 correspond à l'impôt courant de l'exercice et s'élève à 10 408 707 € dont une charge de 13 149 555 € pour la France, un produit de 1 645 454 € pour la succursale espagnole et un produit de 1 095 394 € pour la succursale belge.

En France, la Société Financière des Paiements Electroniques est intégrée fiscalement dans le groupe BNP PARIBAS depuis le 1^{er} janvier 2024.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 51 236 472 €.

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 2 187 489 € (impôt calculé de 13 206 640 € dont 15 337 071 € d'acomptes versés et 57 086 € de crédit d'impôts) envers la société mère a été comptabilisée en compte courant au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la Financière des Paiements Electroniques sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas.

BNP Paribas SA

662 042 449 R.C.S. Paris.

Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

<https://group.bnpparibas>

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notre Société n'est pas présente au Moyen-Orient et n'est pas directement exposée au conflit. Les impacts sur la société des conséquences économiques de la crise ne semblent pas significatifs à la date d'arrêté des comptes.

Affectation du résultat

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité simple des décisions ordinaires, après avoir pris connaissance du Résultat Net bénéficiaire consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à un montant de **17.106.907** euros, approuvent la proposition d'affecter la somme distribuable ainsi obtenue comme il suit :

Bénéfice consolidé de l'exercice	17.106.907 €
Dotation à la réserve légale	0 €
Montant distribuable	17.106.907 €
Montant distribué à titre de dividende (12,98 euros par action)	10.000.000 €
Compte « Report à nouveau » après affectation	7.106.907 €

Les Associés décident de verser, à titre de dividendes, une somme totale de **10.000.000** euros soit, pour chacune des 770.440 actions composant le capital social, un dividende unitaire de **12,98** euros. Le reliquat de **7.106.907** euros entre le bénéfice de l'exercice et le montant distribué est affecté au compte « report à nouveau ». Ce dividende sera mis en paiement prochainement après adoption des présentes résolutions.

Après affectation du résultat, le compte « Report à nouveau » apparaîtra ainsi créditeur pour un montant de 12.830.151 euros.

Conformément à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des trois précédents exercices s'élevaient à :

Exercice 2024 : 2.003.144 € Dividende par action de 2,60 € (1)

Exercice 2023 : 0 € Pas de distribution de dividendes

Exercice 2022 : 0 € Pas de distribution de dividendes

(1) Aucune autre catégorie de revenus distribués visés à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts n'a été mise en distribution.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.